COMMUNE
OUZOUER SUR TREZEE

Extrait du registre des Arrêtés du Maire du 17 Novembre 2025

ARRETE

27ème Cyclo-Cross UFOLEP
Réglementation Circulation
sur la Route de la Bretonnerie
et le Chemin Rural dit de la Bérangerie

Le Maire d'OUZOUER SUR TREZEE (Loiret),
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code de la Route,
VU le Code du Sport
VU l'organisation par la Section Cyclo-V.T.T.-Pédestre, de l'Union Sportive d'OUZOUER-SUR-TREZEE, le Dimanche 6 décembre 2026, du 27ème Cyclo-Cross UFOLEP et le dossier inhérent,
Vu l'attestation d'assurance produite par l'organisateur
Considérant qu'il appartient au Maire de prendre toutes les mesures utiles dans l'intérêt de la sécurité et de la commodité du passage sur les voies publiques et à l'intérieur de l'agglomération,

N° 117/26

ARRETE

ARTICLE 1er : En raison de l'organisation du 27ème Cyclo-Cross UFOLEP par la Section Cyclo–VTT-Pédestre, le Dimanche 6 décembre 2026, la circulation sera interdite Route de la Bretonnerie, Route du Moulin Brûlé, Chemin Rural dit de la Bérangerie et Chemin Rural dit de Rochefort, de 13 h 30 à 16 h 30, sauf pour les riverains qui devront se conformer aux instructions des organisateurs.

ARTICLE 2 : Des panneaux de signalisation seront posés aux extrémités de chaque voie.

ARTICLE 3 : Les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément aux lois.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Chef de la Brigade de Gendarmerie de BRIARE,
-Monsieur le Chef du Centre de Première Intervention d'OUZOUER SUR TREZEE,
-Monsieur le Président de la Section Cyclo – VTT - Pédestre de l'Union Sportive d'OUZOUER SUR TREZEE,

Fait à OUZOUER SUR TREZEE, le 13 octobre 2026.

Le Maire,
Francine MOLINET

MAIRIE OUZOUER SUR TREZEE (Loiret)